

Entretien avec Philippe Depoorter, Banque de Luxembourg

Philanthropie: «Tout le monde est concerné»

Depuis un an et demi, la Banque de Luxembourg a choisi de contribuer au développement de la philanthropie au Grand-Duché. Avec succès. Mais un long chemin reste à parcourir. Entretien avec Philippe Depoorter, responsable du Conseil en philanthropie de la Banque de Luxembourg.

Lëtzebuurger Journal: M. Depoorter, pourquoi la Banque de Luxembourg s'investit-elle autant dans la promotion de la philanthropie?

Philippe Depoorter: D'abord, notre maison a une tradition de mécène. Et nous pensons que le moment est aujourd'hui venu de développer plus systématiquement la culture de l'engagement à une époque où apparaît de plus en plus clairement que l'Etat ne peut plus tout faire, faute de moyens. La seconde raison qui nous a poussée à nous investir dans ce domaine est issue de la demande de certains de nos clients souhaitant consacrer une partie de leurs avoirs à des œuvres pour le bien de la collectivité. Comment et sous quelle forme le faire, voilà les questions auxquelles nous tentons de les aider à trouver réponse. Pour essayer de lancer une dynamique, nous avons organisé en avril 2008 un premier colloque à l'attention du secteur privé. Un deuxième colloque à l'attention des professionnels cette fois s'est récemment déroulé à l'Abbaye Neumunster.

Un premier séminaire avec beaucoup de retombées

LJ: Le premier séminaire a eu beaucoup de retombées...



Philippe Depoorter: «l'initiative et les idées naissent chez les philanthropes eux-mêmes»
Photo: F. Aussems

P.D.: C'est exact. Nous avons pu nouer de suite un dialogue fructueux avec les autorités, en particulier avec les Ministères d'Etat, des Finances et de la Justice. Le soutien de personnalités comme l'ancien Premier Ministre Jacques Santer nous a été précieux dans l'établissement de ce dialogue qui s'est poursuivi dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc. Il fallait créer l'environnement fiscal nécessaire pour le développement de la philanthropie, ce qui a été fait par la loi budgétaire 2009. Ensuite, il fallait créer une structure. La Fondation de Luxembourg est née en début d'année.

LJ: L'environnement législatif est-il complet à vos yeux?

P.D.: Il est évident qu'il faut l'adapter au fur et à mesure. Qu'il faut garder à l'œil l'évolution des dispositions à l'échelle européenne. Par exemple, un arrêt de la Cour de Justice européenne a rendu possible récemment la déductibilité fiscale de dons à des fondations étrangères. Luxembourg a été le premier pays à transposer cet arrêt. Nous attendons aussi la réforme de la loi sur les asbl et les fondations qui prévoit par exemple que les fondations pourront à l'avenir conserver des biens immobiliers qui ne servent pas directement leur objectif. Ce sera une possibilité supplémentaire de diversifier les sources de revenu. Ce qui manque pour l'instant, c'est la

prise en compte d'activités économiques. D'un autre côté, la loi prévoit d'imposer un audit aux asbl, ce qui est bon en soi, mais peut constituer un problème en particulier pour celles qui ne disposent que de faibles moyens.

LJ: Le seuil des 250.000 euros pour la constitution d'une Fondation n'est-il pas trop élevé si on veut lancer une vraie dynamique en matière de philanthropie?

P.D.: C'est effectivement une question à se poser. Il est vrai que ce seuil est beaucoup moins élevé dans d'autres pays. La Fondation de Luxembourg a souhaité recommander ce montant pour assurer une certaine pérennité aux initiatives qui doivent supporter en outre un certain volume de frais.

LJ: En général, les fondations ont-elles souffert de la crise?

P.D.: Elles n'en ont pas été épargnées. Nous constatons globalement que la finance sociale par exemple a marqué un temps d'arrêt. Les fondations majoritairement investies en actions ont le plus souffert. Et celles qui reposent en grande partie sur des dons traversent une période plus difficile.

Construire un «cluster» de services spécialisés

LJ: A part un environnement législatif adéquat, quels sont les autres ingrédients qui pourraient faire du Luxembourg une place de choix pour des initiatives philanthropiques?

P.D.: On est tout au début d'un mouvement. La meilleure des choses serait de rassembler le meilleur des bonnes pratiques d'autres pays. La France est ainsi aux premières loges en ce qui concerne les fondations d'entreprises, l'Allemagne dispose du meilleur cadre fiscal. Autant de sources d'inspiration. Il est évident que nous devons accumuler de l'expérience sur la place, construire un «cluster» de services spécialisés pour accompagner les initiatives philanthropiques. Il faut aussi développer avec d'autres pays des traités de reconnaissance mutuelle pour les structures d'utilité publique. Je trouve très encourageant de voir le Gouvernement accorder une certaine importance au développement de la philanthropie, de la microfinance et des investissements socialement responsables.

LJ: Une vraie opportunité donc pour le développement de la place financière?

P.D.: Il y aura certainement une demande internationale de services et la place financière luxembourgeoise essaiera d'y répondre. Les banques peuvent agir dans trois domaines: aider les clients à mettre leurs projets sur les rails, gérer les avoirs des fondations, et contribuer au développement de la finance sociale. Mais, l'initiative et les idées naissent chez les philanthropes eux-mêmes. Notre société a besoin d'initiatives privées de ce type. Et tout le monde est concerné. Notre état d'esprit doit bouger dans ce sens.

> c.